



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

La FCCQ prône l'arrimage de la Politique du médicament à la future Politique économique du Québec

Québec, le 23 août 2005 – C'est aujourd'hui, dans le cadre de la *Consultation générale sur la Politique du médicament*, que la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a interpellé vigoureusement le gouvernement sur la nécessité d'assurer le dynamisme et la vitalité de l'industrie biopharmaceutique québécoise, véritable fleuron de notre activité économique.

En effet, selon la FCCQ, il est primordial que la *Politique du médicament* soit un véritable levier de développement économique permettant à l'industrie biopharmaceutique de contribuer encore davantage au dynamisme de toutes les régions du Québec et ce, en y favorisant la création d'emplois de qualité et bien rémunérés ainsi que la multiplication d'activités à valeur ajoutée.

« Avec une participation de plus de 2,2 milliards \$ dans le PIB québécois, pour la seule année 2003, et grâce aux quelque 14 500 emplois directs ainsi qu'aux dizaines de milliers d'emplois indirects de qui en résultent, l'industrie biopharmaceutique occupe une place de choix dans le tissu économique québécois, au même titre que l'industrie aérospatiale ou celle des technologies de l'information », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand. « En soutenant son industrie biopharmaceutique, le Québec soutient un véritable moteur de création de richesse, non seulement pour la métropole, mais également pour plusieurs régions du Québec qui contribuent également au dynamisme de cette industrie de pointe », d'ajouter Françoise Bertrand.

Stimuler la R-D, une condition essentielle à la vitalité de l'industrie

Plus que tout autre secteur d'activité, la recherche et le développement constituent le nerf de la guerre de l'industrie pharmaceutique. Si le Québec fait toujours figure de leader au Canada, et même au niveau mondial, force est de constater que son taux d'investissement en R-D accuse un certain ralentissement et c'est pourquoi, selon la FCCQ, la future *Politique du médicament* doit encourager le maintien, voire l'augmentation, de ces investissements. À cet effet, il apparaît essentiel que la *Politique du médicament* permette de hausser le nombre d'inscriptions de nouveaux médicaments et qu'elle maintienne la « Règle des quinze ans » voulant que les médicaments de marque, c'est-à-dire issus directement des investissements en R-D, puissent être remboursés intégralement par le régime public d'assurance médicaments sur une période de 15 ans.

« Faisant figure de pionnier dans les secteurs de l'économie du savoir, le Québec perçoit depuis longtemps tout le potentiel de l'industrie biopharmaceutique au sein de l'économie québécoise et c'est pourquoi il y a consacré tant d'énergie. En tant que représentant des intérêts socio-économiques du Québec, il serait selon nous déplorable de perdre notre rôle de leader en ce domaine et de ne pas mettre tous les efforts nécessaires à la prospérité de cette industrie, une prospérité qui, au bout du compte, profite à l'ensemble de nos concitoyens », de conclure Françoise Bertrand.

À propos de la ~~Fédération des chambres de commerce du Québec~~ Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Fondée en 1909, la FCCQ est le plus important regroupement de gens d'affaires au Québec. Par l'entremise de son vaste réseau de 170 chambres de commerce, elle représente plus de 57 000 petites, moyennes et grandes entreprises. La liberté d'entreprendre et le dynamisme économique de toutes les régions du Québec sont au cœur de la mission de la Fédération.

-30-

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240